



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 10 - Rapport annuel d'accessibilité 2016

Rapport annuel d'accessibilité 2016

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de la CAGB.

Le rapport d'accessibilité 2016 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

1 - Contexte

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses textes d'application ont été promulgués par le gouvernement fin 2014 et début 2015.

Les Agendas d'Accessibilité Programmée, mesure phare de cette nouvelle législation, font obligation aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de Transport, de s'engager dans un calendrier précis de réalisation de travaux, variant d'une période de trois ans maximum à trois périodes de trois ans pour les patrimoines particulièrement complexes. Tous les gestionnaires déposant des agendas sur deux ou trois périodes doivent transmettre un point de situation des actions effectuées à la fin de la première année ainsi qu'un bilan des actions exécutées à mi-parcours.

Conscientes des enjeux en parfaite adéquation avec les ambitions politiques portées sur notre territoire, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) se sont mobilisées de façon inédite sur cette question et organisées afin d'être en capacité de répondre avec la plus grande efficacité possible aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais comme une opportunité de poursuivre, dans la méthode, l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

Les engagements et les choix budgétaires effectués par les trois entités (CAGB, Ville et CCAS) montrent leur volonté de maintenir le cap d'un engagement pour une société inclusive qui prenne aussi en compte les enjeux de demain, dont le vieillissement de la population. Pour mémoire, la Ville de Besançon s'est engagée à mettre en accessibilité ses ERP en neuf ans dans le cadre de travaux chiffrés d'un montant de 13 486 000 €. Le CCAS effectuera l'ensemble des travaux destinés à rendre accessible son parc de bâtiments en 3 ans pour un montant d'investissement de 151 715 €.

La CAGB a estimé les travaux qui seront nécessaires afin de mettre aux normes les arrêts de transports prioritaires. Cette somme est de 1 700 000 € sur trois années.

Le présent rapport d'accessibilité dresse le bilan des avancées 2016 mais il fait également et en toute transparence, le bilan des actions effectuées en un an dans le cadre du SD'Ad'AP (mise en accessibilité des arrêts de transports classés «prioritaires» par la loi au regard de leurs caractéristiques) et des Ad'AP (mise en accessibilité des bâtiments Recevant du Public et travaux sur l'intégralité de la chaîne de déplacement). Les périodes sur lesquelles ont été effectués les travaux sont précisées dans le rapport (elles concernent l'année 2016 mais également le début de l'année 2017).

2 - Les grandes lignes qui se dégagent de l'action conduite en 2016 et à l'issue d'une année pour le SD'Ad'AP et les AD'AP

Les travaux inscrits dans le cadre du SD'Ad'AP ont tardé à se mettre en place et l'année a été en grande partie consacrée à la recherche de prestataires et à la passation des marchés. Toutefois, au terme de l'année, les travaux engagés et le rythme adapté permettent d'affirmer que le retard pris sur la programmation des travaux sera lissé sur les durées respectivement consenties.

Dans le cadre des Ad'AP, il en est de même mais les travaux prévus ont été menés à bien. Certains travaux ont été conduits par anticipation, d'autres ont été différés afin de suivre certaines logiques qui se sont faites (logique des marchés, cohérence de la chaîne de déplacements, cohérence des interventions sur un même chantier...).

Dans le cadre des Ad'AP comme du SD'Ad'AP, les montants positionnés ont été engagés et même légèrement dépassés.

La réflexion conduite en lien étroit entre les différents partenaires engagés sur les dossiers a permis d'éviter le recours systématique aux demandes de dérogation et lorsque la mise en accessibilité réglementaire n'était pas possible, des travaux d'amélioration amenant une accessibilité d'usage (praticabilité) ont été pris en compte et mis en œuvre conjointement à la dépose de la demande de dérogation correspondante.

3 - Les travaux conduits en 2016

3.1 - La voirie et les espaces publics

Se trouvent ci-après quelques chiffres relatifs aux travaux conduits afin d'améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement de la Ville de Besançon :

- 1,5 kilomètre de cheminements piétons comprenant les trottoirs et des interventions importantes sur la structure des voies ont été réalisées dont une bretelle de 90 mètres à la Malcombe entre les équipements sportifs de la Malcombe et la station de tramway et 40 mètres à la promenade Chamars afin d'effacer des ruptures de niveau,
- Fin 2016, 100 carrefours sur 137 sont équipés d'un module sonore pour aider à la traversée des non-voyants,
- 9 mâts d'éclairage public ont été installés sur la liaison entre la rue Francis Wey (centre APF) et la station de tramway.

Sont également mentionnés dans le rapport les travaux effectués par les communes de la CAGB pour la mise en accessibilité de leur voirie communale.

3-2 - Mise en accessibilité dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville : rue Jean Jacques Rousseau, rue Moncey ; dans le cadre du PRU de Planoise, Ilot Ouest, Hauts du Chazal, Temis. La réalisation de ces travaux qui incluent dans leur étude le respect des normes d'accessibilité, permet de livrer des pans entiers de territoire, entièrement neufs ou réhabilités en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

3-3 - Le stationnement

Concernant le stationnement, 8 places de stationnement PMR ont été créées, portant à 702 le nombre d'emplacements réservés au 31 décembre sur la Ville de Besançon.

Par ailleurs, et afin d'assurer l'accès des parkings réservés aux personnes en situation de handicap, la Police Municipale a dressé 591 contraventions (620 en 2015) pour stationnement non autorisé sur emplacement réservé.

12 véhicules ont été mis en fourrière pour stationnement illicite et gênant (contre 9 en 2015).

4 - Les transports terrestres et le réseau Ginko

Le réseau de transport a été adapté selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transports publics, routiers, et ferroviaires. Une tarification combinée est en place.

4.1 - Les travaux dans le cadre du SD'Ad'AP

L'Ad'Ap transport a été validé par le Préfet le 26 avril 2016.

Afin de donner une image claire et exhaustive des travaux effectués au cours et à l'issue de la première année du SD'Ad'AP, la période référencée sur le présent rapport prendra en compte l'année 2016 mais s'étendra jusqu'à la fin du mois d'avril 2017.

En 2016, 21 arrêts ont fait l'objet de travaux et 28 arrêts au total ont été rendus accessibles à l'issue de la première année du SD'Ad'AP sur le territoire de la Ville de Besançon, pour un montant total de 293 492 €.

Concernant le périurbain, 7 arrêts ont été rendus accessibles entre le 1^{er} janvier et le 26 avril 2017.

Le montant des travaux pris en compte pour 2017 est de 470 000 €.

4.2 - Le tramway

L'accessibilité est au cœur du réseau : rames, stations, billettique sont totalement accessibles. Un second bilan a été effectué deux ans après sa livraison en 2014. Force est de constater qu'il a substantiellement amélioré deux maillons importants de la chaîne de déplacements : la voirie et le transport. Nombre de personnes à mobilité réduite ont déjà adopté ce mode de transport qui a ouvert une nouvelle ère de la mobilité sur notre territoire.

4.3 - Le service Ginko Access

Au 31 décembre 2016, il comptait 925 usagers inscrits, dont certains sont membres d'une des 40 associations qui font appel directement au service pour transporter leurs membres. 78 % de ses usagers sont bisontins.

Entre 2015 et 2016, la progression du nombre d'usagers inscrits est de 4,6 %.

Le coût de fonctionnement du service est de 786 176 € HT pour un montant de recettes de 35 435 € HT.

Face à la saturation du service et en recherche de solutions, la CAGB a recruté un cabinet d'audit.

5 - Le cadre bâti, dont les établissements recevant du public (ERP)

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'Agglomération ont œuvré en 2016 à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés. Pour rappel, 53 communes sur 56 sont entrées dans le dispositif Ad'AP. Le rapport fait donc état des avancées 2016, l'année de l'Ad'Ap correspondant à un mois près à l'année calendaire, seule l'année 2016 est prise en compte sur le présent résumé.

Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 447 K€. A cela, s'ajoutent les travaux conduits pour mettre en cohérence la chaîne de déplacement entre la voirie et le cadre bâti soit un montant de 30 K€.

8 communes de la CAGB ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

Des dossiers pour travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de tous les ERP présents sur le territoire ont été proposés à l'examen de la Sous-Commission ERP/IGH : 332 dossiers ont été instruits en 2016.

6 - La sensibilisation du grand public au handicap

La Mission Handicap du CCAS conduit des actions de sensibilisation dans les lycées en collaboration avec ses différents partenaires associatifs et bénévoles. Elle est intervenue en 2016 dans 11 établissements. En 2016, sur 19 dates environ, 1 300 jeunes ont été sensibilisés par le programme, dans le cadre d'une convention signée entre le Rectorat et le CCAS de Besançon.

Il convient d'ajouter à ce chiffre les visiteurs scolaires de la Biennale du Handicap et de l'Autonomie, manifestation qui a accueilli 860 jeunes, le 17 novembre 2016. En résumé, en 2016, l'équipe des journées handi-citoyennes a cotoyé environ 2 160 jeunes, ce qui constitue le record en terme d'affluence depuis 2011.

7 - Conclusion

Ce rapport n'est qu'un aperçu des actions conduites par la CAGB, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par leurs partenaires du territoire.

Une grande partie de l'année a été dévolue à la mise en place des chantiers, à la passation des marchés publics tant dans le cadre des Ad'Ap que du Sd'Ad'AP, à la recherche et la désignation des prestataires et de mise en place des travaux. Après cette période de préparation, les travaux ont cependant débuté et ont été conduits à un rythme soutenu propre à combler le retard du départ.

La CAGB et la Ville de Besançon ont pris en compte l'ensemble des maillons de la chaîne de déplacements (transport, voirie, ERP, IOP) dans leur articulation et le respect de leur cohérence. Ce travail entrepris modifie profondément jour après jour le visage de la ville et ce depuis l'arrivée du tramway, véritable colonne vertébrale d'un nouveau territoire moderne, rénové et accessible.

L'année 2016 se caractérise également par la légitimité et la place acquise et confirmée auprès des principaux acteurs du territoire, publics comme privés, par les membres du groupe d'expert d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (missionnés par les associations représentant les cinq grandes familles de handicap de la CIA et par les aînés), dans la démarche de mise en accessibilité de leur patrimoine et leurs espaces publics.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'accessibilité 2016 joint en annexe.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'accessibilité 2016.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**



Contrôle de légalité